Accusé de réception en préfecture
049-214902462-20230516-23SE1605-01-DE
Date de télétransmission : 22/05/2023
Date de réception préfecture : 22/05/2023

Publié le 22/05/2023

Délibération du Conseil municipal

Séance du 16 mai 2023

Le seize mai deux mille vingt-trois, à 19 heures et 00 minute, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul PAVILLON, Maire.

Présents	BEAUCLAIR Sophie, BOYER Emilie, CHOUTEAU Edith, CORBILLON Christine, DELETANG Claire, DESOEUVRE Robert, FRAKSO Mohamed, GAUTHERON Xavier, GUIBERT Vincent, LABORDERIE Philippe, LECACHEUR Julien, LIOTON Valérie, LIZE Didier, MINETTO Jacques, PAVILLON Jean-Paul, PENEAU Sylvie, PICARD Corinne, PUSHPARAJ Emilie, RAVELEAU René, REBILLARD Michèle, REGRAGUI Sidi Kamal, RETHORE Jacqueline, SOUILHE Jérôme, VIGNER Jean-Philippe
Absents excusés ayant donné pouvoir (art. L2121.20)	
	GAILLARD Yohan à SOUILHE Jérôme LANGLOIS Danielle à CHOUTEAU Edith LECOMTE Delphine à GUIBERT Vincent LHUISSIER Thierry à LABORDERIE Philippe ROCHAIS Philippe à CORBILLON Christine SOURICE Corinne à LIOTON Valérie
Absent(s) excusés	
Absents	BOUSSICAULT Gérald, PARENTEAU Louis-Pierre
Secrétaires de séance	GAUTHERON Xavier, DELETANG Claire

Convocation adressée le 10 mai 2023, article L.2121.12 CGCT
Liste des délibérations affichée et publiée le 17 mai 2023, article L.2121.25 CGCT

23SE1605-01 | Alter Public – Augmentation du capital social par apports en numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription

Monsieur Vincent GUIBERT, Adjoint en charge de la Vie associative, de la Culture et de la Citoyenneté, expose :

Vu les dispositions de l'article L.1524-1 Code général des collectivités territoriales,

Vu le projet des résolutions arrêté par le Conseil d'Administration d'Alter Public du 10 février 2023,

Vu le projet des statuts modifiés d'Alter Public annexé à la présente délibération,

Considérant l'avis de la Commission Ressources du 9 mai 2023,

Accusé de réception en préfecture
049-214902462-20230516-23SE1605-01-DE
Date de télétransmission : 22/05/2023
Date de réception préfecture : 22/05/2023

En accord avec le bureau municipal, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Approuve le projet d'augmentation de capital en numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription de la SPL « Alter Public » pour un montant maximum de 30 000 euros par émission de 300 actions nouvelles, de 100 euros de valeur nominale chacune émises au prix de 1 332 euros par action, pour porter le capital de 370 000 euros à 400 000 euros au maximum**
- **Approuve la modification de l'article 7 des statuts consécutive à la réalisation de cette augmentation de capital qui sera constatée par le Conseil d'Administration d'Alter Public**
- **Donne tous pouvoirs au représentant de la ville des Ponts-de-Cé à l'assemblée générale des actionnaires de la SPL Alter Public pour voter favorablement sur le projet des résolutions relatif à l'augmentation de capital ainsi qu'à la modification corrélative des statuts.**

E. BOYER, J.P. PAVILLON, J.P. VIGNER n'ont pas pris part au vote

VOTE			
En exercice	**32**	**POUR**	**26**
Présents	**24**	**CONTRE**	**0**
Pouvoirs	**6**	**ABSTENTION**	**1 (D. LIZE)**
Pris part au vote	**27**	**TOTAL**	**27**

Délibération adoptée à la majorité

Le Maire, Jean-Paul PAVILLON

MAIRIE DES PONTS DE CÉ 49130 (M. et L.)